



Insertion de la Francophonie dans la société de l'information

Il apparaît aujourd'hui essentiel que la Francophonie s'insère dans la société de l'information, non pas en subissant passivement les règles du jeu mais au contraire avec l'idée d'en infléchir les contours dans les directions qu'elle considère comme souhaitables pour préserver ses valeurs et sauvegarder les intérêts de ses membres.

Dans le droit fil des orientations énoncées, en mai 1997 à Montréal, par les ministres francophones chargés des inforoutes, les ministres de la Culture, réunis à Cotonou en juin 2001, ont à leur tour rappelé l'importance de mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie, en appuyant le renforcement des capacités d'action des États, des gouvernements et de la société civile, et en favorisant l'appropriation des applications technologiques selon quatre axes prioritaires : cadre juridique et réglementaire, infrastructures et accès, formation et capital humain, contenus et services locaux.

Mais beaucoup reste à faire pour donner une signification sociale stable à l'appropriation et à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Plusieurs champs de force et des volontés industrielles, commerciales et gouvernementales, aussi intenses que multiples, s'affrontent pour tenter d'y prendre une position dominante. Il est clair que ceux qui entrent le plus rapidement dans la société de l'information voient croître leurs chances d'en façonner la signification sociale et les spécificités, et l'ampleur de cet enjeu requiert la mobilisation et la concertation de tous les milieux.

Au cours du biennium 2002-2003, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie mobilisera donc toutes les énergies, celles des individus comme celles des États, en passant par toutes les institutions intermédiaires, privées ou publiques, afin de mettre en commun les moyens, les projets et les compétences nécessaires à une meilleure insertion de la Francophonie dans la société de l'information. Cette stratégie passe par la recherche de partenariats publics (opérateurs francophones, organisations internationales, gouvernements, etc.), privés et avec la société civile, pour développer des projets qui favorisent l'accès des populations des pays francophones aux technologies de l'information. L'Agence, à travers l'Institut francophone des technologies de l'information et de la formation (Intif), agira comme catalyseur des convergences francophones lors des concertations internationales, notamment dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003) et de son suivi (Tunis, 2005).

6.1. Appropriation et usage des technologies de l'information et de la communication

Références

- **projet de Plan d'action de Beyrouth (2001)** – Axe mobilisateur N° 1 – Section 3 : Industries culturelles, audiovisuel et technologie de l'information (C - Technologies de l'information) – Axe mobilisateur N° 4 – Section 4.1. : Approfondir la concertation – Section 4.4. : Les technologies de l'information ;
- **Plan d'action de Cotonou (2001)** – Section E : Développer les industries culturelles, les technologies de l'information et les médias audiovisuels – Concernant les technologies de l'information (paragraphe 4 à 11) ;
- **projet de programme d'action de Bamako (2001)** – Section IV : Pour la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme (1 – Promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme, à la démocratie et à la paix) ;
- **programme d'action en faveur des PMA (2001-2010)** – Engagement 1 : Encourager une action axée sur les populations – Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles (éducation et formation) – Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation (technologie) ;
- **cadre d'action de Dakar (2000)** – Stratégie 10 : Les technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;
- **déclaration finale de Luxembourg (2000)** – Objectifs stratégiques : 2° Concernant le développement (l'éducation et la formation) ;
- **Plan d'action de Moncton (1999)** – Partie II : Jeunesse (technologies de l'information) ;
- **Plan d'action de Montréal sur les inforoutes (1997)** – Axes prioritaires : 1 - Démocratiser l'accès aux inforoutes ; 3 - Renforcer l'aire de création et de circulation des contenus ; 4 - Promouvoir une aire de développement économique ; 5 - Établir une vigie francophone ; 6 - Sensibiliser ; 7 - Assurer une présence concertée des francophones.

Enjeux

Pour favoriser l'appropriation d'Internet et l'élargissement de son usage, pour assurer la plus large place possible aux francophones sur la toile et pour valoriser la pluralité linguistique et culturelle dans ce nouvel espace de communication, la Francophonie doit table sur une présence riche et forte, en sachant qu'elle se retrouvera aux côtés d'autres acteurs également puissants, au sein d'une diversité qui permette à chacun d'affirmer sa créativité, de donner résonance à sa sensibilité et d'exprimer sa singularité. Si elle ne se préoccupait pas de prendre sans tarder la place qui lui revient dans Internet, la Francophonie s'exposerait aux risques de devoir subir cette

technologie, avec toutes les conséquences politiques, économiques, culturelles ou linguistiques que l'on peut imaginer.

On note d'ores et déjà que les pays francophones les moins avancés sont quasiment absents des statistiques de flux de données numériques. Le fossé numérique ainsi constaté pose d'ailleurs moins une question technologique qu'un enjeu de société : l'inégalité face aux possibilités d'accéder à l'information, de contribuer à son élaboration, d'accéder à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités de développement offertes par les technologies, ne font qu'amplifier l'exclusion économique et l'exclusion sociale. L'accès insuffisant des pays les plus pauvres aux technologies de l'information et de la communication risque d'aggraver leur marginalisation. En effet, pénalisés par une carence en infrastructures de réseau, des coûts d'accès trop élevés, un niveau de formation insuffisant des populations et la faiblesse de création locale, ils risquent de ne pouvoir exploiter efficacement les informations disponibles sur le réseau, ni de l'utiliser eux-mêmes comme un moyen d'expression de leur culture et de création de contenus adaptés à leur environnement.

L'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication impose aux populations des pays membres de la Francophonie des changements profonds dans tous les secteurs de la vie nationale. Il est souhaitable d'engager des actions permettant la synergie et le partage d'expériences en vue de rechercher les effets démultiplicateurs, tant au niveau national qu'international. La société civile a montré qu'elle pouvait être un vecteur de stabilité stratégique dans les secteurs où elle est fortement impliquée. Le renforcement de son intervention permet d'amener un plus grand nombre d'acteurs à s'investir dans les actions de développement, ce qui contribue à la durabilité voire à la pérennité des actions de coopération.

Stratégie

La stratégie retenue en réponse à ces enjeux vise à sensibiliser les différents milieux aux technologies de l'information et de la communication, à promouvoir des actions visant à faciliter l'intégration des pays francophones du Sud dans la société de l'information et à contribuer à réduire « la fracture numérique ».

Dans ce cadre les activités consistent à :

- appuyer la mise en place de plans stratégiques nationaux et régionaux en renforçant une identité francophone à travers les mécanismes de concertation ;
- animer les réseaux spécialisés, mutualiser les compétences et soutenir les actions fédératrices liées à la gouvernance des technologies de l'information : régulation, administration de noms de domaines, normalisation, cadre juridique, milieux associatifs (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers - Ican - , Internet Society - Isoc - , World Wide Web Consortium - W3C - , Internet Engineering Task Force - IETF - , African Regional Internet Registry - Afrinic - , etc.) ;
- favoriser la participation concertée francophone aux débats internationaux sur les technologies de l'information et le développement de synergies avec les instances et organisations internationales (Banque mondiale, Programme des Nations unies pour

le développement - Pnud -, Unesco, Union internationale des télécommunications - UIT -, CCI, Cnuced, Nations unies, Union européenne, etc.) ;

- organiser des rencontres régionales francophones sur des thématiques relatives aux enjeux stratégiques de la société de l'information (gouvernance, économie numérique et commerce électronique, accès, connectivité, tarification, multilinguisme dans les contenus et les protocoles, architecture des réseaux, sécurité, questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'éthique, etc.) ;

- mettre en place des espaces collectifs d'accès à Internet à l'intention notamment des groupes cibles que sont les jeunes et les femmes ;

- appuyer le développement de communautés francophones autour des logiciels libres dans un souci de minimisation des coûts de déploiement des logiciels ;

- renforcer les actions de formation à la gestion de réseaux de logiciels à codes sources libres, à l'administration de systèmes et à la création de contenus, en collaboration avec les associations locales, les experts et les organisations internationales compétentes ;

- assurer l'échange et le partage de l'information par des dispositifs utilisant les technologies de l'information et soutenir l'expression des singularités francophones par la création de contenus numériques locaux ;

- préserver et rendre accessible la mémoire francophone (patrimoine documentaire et archivistique), contribuer au renforcement des capacités documentaires nationales et donner résonance aux langues partenaires de la Francophonie sur supports numériques.

6.1.1. Mise en œuvre de la société de l'information

Budget 2002 : 800 000 Euros

Contexte

La mise en œuvre de la société de l'information impose aux communautés francophones des changements profonds au niveau de toutes les dimensions de la vie nationale. Si l'on s'en remettait aux seules forces du marché, le fossé numérique risquerait plus que jamais de se creuser. Afin d'exploiter les potentialités des technologies de l'information et de la communication, il importe d'élaborer des stratégies francophones cohérentes et concertées, et d'engager des actions permettant la synergie et le partage d'expériences en vue de rechercher les effets démultiplicateurs tant aux niveaux national, régional qu'international.

L'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication sont une priorité affichée de la Francophonie depuis la Déclaration sur la société de l'information énoncée, en décembre 1995, lors du Sommet de Cotonou. Puis, la Conférence des ministres francophones chargés des logiciels a adopté, en mai 1997 à Montréal, une Déclaration et un Plan d'action pour mettre en œuvre diverses initiatives liées à la société de l'information. Plus récemment, lors de la Conférence ministérielle sur la culture, qui s'est tenue à Cotonou les 14 et 15 juin 2001, les

ministres ont décidé de soutenir les initiatives visant à promouvoir auprès des populations une vision concertée et cohérente de la diversité culturelle, par une sensibilisation et une formation aux enjeux qu'elle comporte, et à mettre en commun les moyens, les projets et les compétences nécessaires à l'insertion de la Francophonie dans la société de l'information.

Au cours du biennium 2000-2001, l'Agence a favorisé l'émergence d'éléments constitutifs d'une société civile Internet francophone (associations d'utilisateurs de logiciels libres, chapitres Isoc nationaux, association de gestionnaires de nœuds nationaux, réseaux d'experts Tic, etc.). Elle a également facilité et coordonné la présence d'experts francophones du Sud aux forums internationaux sur les Tic : Ican (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), Minc (Multilingual Internet Names Consortium), Afrinic (Registre africain pour l'allocation des adresses IP), etc.

En 2002-2003, ces actions seront poursuivies et amplifiées dans le contexte de la préparation et de la participation de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003).

Objectifs

Le projet vise à :

- sensibiliser les populations aux technologies de l'information et de la communication et assurer une écoute active des attentes et besoins des différents milieux francophones ;
- promouvoir des actions visant à faciliter l'intégration des pays francophones les moins avancés dans la société de l'information et contribuer à réduire la fracture numérique ;
- développer et renforcer les liens avec les partenaires locaux confrontés à la réalité du terrain ;
- animer des réseaux spécialisés, susciter une véritable dynamique d'échange et de partage, fédérer le travail d'experts francophones, accentuer le déploiement et le maillage de communautés virtuelles et mutualiser les compétences dans une logique d'intelligence collective distribuée en vue de saisir toute la mesure des incidences stratégiques de la société de l'information ;
- appuyer la mise en place de plans stratégiques nationaux et régionaux en renforçant une identité francophone à travers les mécanismes de concertation.

Description succincte

La mise en œuvre du projet sera articulée autour des points suivants :

- la production sur différents supports (Internet, cédérom, papier) d'outils de vulgarisation et de sensibilisation aux technologies, en français et dans diverses langues nationales ;

- l'accompagnement des États dans leur démarche de formulation de plans stratégiques nationaux et régionaux Tic ;
- le développement d'actions fédératrices liées à la gouvernance des technologies de l'information : régulation, administration de noms de domaines, normalisation, cadre juridique, milieux associatifs (Icann, Isoc, W3C, IETF, Afrinic, etc.) ;
- l'animation et le maillage de réseaux francophones spécifiques (mutualisation des compétences, recours aux compétences et services locaux, émergence de modèles originaux adaptés aux réalités du terrain) ;
- la participation francophone concertée aux débats internationaux sur les technologies de l'information et de la communication et le développement de synergies avec les instances et organisations internationales (Banque mondiale, Pnud, Unesco, UIT, CCI, Cruced, Nations unies, Union européenne, etc.) ;
- l'organisation de rencontres régionales francophones sur des thématiques relatives aux enjeux stratégiques de la société de l'information (gouvernance, économie numérique et commerce électronique, accès, connectivité, tarification, multilinguisme dans les contenus et les protocoles, architecture des réseaux, sécurité, questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'éthique, etc.) ;
- la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (cf. annexe 3), avec l'organisation de concertations institutionnelles, politiques et professionnelles, l'élaboration de dossiers et la tenue d'ateliers spécialisés sur les principales problématiques, et la création d'un site portail (forum de discussions, documents, études, valorisation des usages exemplaires dans les pays les moins avancés, etc.).

6.1.2. Espaces collectifs d'accès à Internet et dynamique de réseau

Budget 2002 : 950 000 Euros

Contexte

À Cotonou, en juin 2001, les ministres de la Culture ont redit leur souhait de voir s'accroître le déploiement et le maillage d'espaces collectifs d'accès à Internet, particulièrement en milieu rural, en enrichissant et en élargissant les réseaux francophones existants, notamment les Points d'accès aux inforoutes pour la jeunesse (Paje), les laboratoires de formation aux technologies de l'information (Labtic), les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) et les radios locales.

La démocratisation de l'accès aux infrastructures de communication est le principal défi des pays les moins avancés qui doivent faire face aux contraintes suivantes : faible densité des infrastructures, étroitesse de la bande passante, coût élevé des communications, disparité dans la distribution géographique, rareté des liaisons régionales. De plus, l'évolution rapide des technologies de l'information pose des problèmes au niveau des ressources matérielles en raison de la fréquence prévue de leur renouvellement. L'équipement individuel étant onéreux, le déploiement d'accès collectifs est un des meilleurs moyens de favoriser la démocratisation de l'accès.

Au cours du biennium 2000-2001, l'Agence a permis la mise en place de 48 Paje (Points d'accès aux inforoutes pour la jeunesse) dans 26 pays francophones du Sud

et de l'Est, ainsi que le déploiement de 7 laboratoires de formation aux technologies de l'information (Labtic) en partenariat avec des institutions de formation continue (formation des professionnels, initiation du grand public aux logiciels libres, accès aux modules de formation à distance, etc.). Cet axe d'intervention sera maintenu en 2002-2003, avec un renforcement des actions entreprises en matière de réseautage des acteurs, mais aussi et surtout avec la recherche d'une progressive autonomie financière des espaces collectifs d'accès à Internet.

Objectifs

Le projet vise à :

- implanter des Points d'accès aux inforoutes pour la jeunesse au sein d'organisations où des jeunes pourront accéder à Internet pour se familiariser aux technologies de l'information, avoir accès au savoir, échanger avec des jeunes francophones d'autres pays, participer à des projets communs ;
- contribuer à la recherche de l'autonomie financière des espaces collectifs d'accès à Internet ;
- faciliter l'accès des pays du Sud aux technologies de l'information en renforçant les dispositifs de formation continue des pays francophones les moins avancés en vue du développement du capital humain nécessaire pour un développement durable et saisir les occasions de développement qu'offrent les technologies de l'information ;
- favoriser l'appropriation et l'usage des technologies par les partenaires francophones, notamment les correspondants nationaux et les milieux spécialisés ;
- s'appuyer sur la coopération multilatérale et les partenariats afin de développer des espaces collectifs d'accès à Internet pour les populations défavorisées ;
- appuyer le développement de communautés francophones autour des logiciels libres dans un souci de minimisation des coûts de déploiement des inforoutes dans le contexte d'une solidarité francophone s'exprimant par les réseaux Internet autour des ressources techniques gratuites accessibles dans des dispositifs de proximité.

Description succincte

Le projet sera mis en œuvre à travers :

- le déploiement d'espaces collectifs d'accès aux inforoutes pour la jeunesse (Paje), pour les groupes sociaux (notamment les femmes), pour les réseaux locaux existants (Clac, radios locales) et les milieux associatifs (laboratoires de formation) ;
- l'évolution et le renforcement des réseaux francophones existants par le travail collaboratif de création de contenus, les initiatives collectives, le transfert de compétence, la mutualisation des ressources, l'animation du réseau et des ateliers de formation ;
- le maillage de jeunes et d'experts en technologies de l'information et de la communication, au sein de communautés virtuelles francophones et la mise en

réseau de partenaires francophones : correspondants nationaux et milieux spécialisés ;

- la mise en place des conditions permettant le développement d'une industrie autour des logiciels libres.

6.1.3. Valorisation des initiatives francophones utilisant les technologies de l'information

Budget 2002 : 1 050 000 Euros

Contexte

La gestion de l'information, de la documentation et des archives constitue un facteur contribuant à l'enracinement des pratiques de bonne gouvernance, lesquelles jouent un rôle essentiel dans le processus de développement des États.

À cet égard, se pose la question de savoir comment assurer une gestion rationnelle du patrimoine documentaire et archivistique de la Francophonie. Le déploiement de ce projet s'inscrit dans cette problématique, qui, sans être nouvelle en soi, revêt un caractère stratégique à la faveur, d'une part, du développement des technologies de l'information et de la communication et d'autre part, de la multiplication de réseaux francophones spécialisés.

Partant des expériences acquises au fil des années, à travers les interventions spécifiques de l'Intif et du programme de Banque internationale d'informations sur les États francophones (Bief), évalué en 2001, l'Agence concentrera son intervention en la matière autour de la valorisation des initiatives francophones existantes. Dans ce cadre, son action consistera essentiellement à fédérer les réseaux francophones spécialisés concernés et à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'information et à la documentation, diverses ressources numériques disponibles sur Internet venant s'ajouter aux supports traditionnels.

Objectifs

Le projet vise à :

- favoriser l'accès du plus large public, francophone en particulier, à une information complète et à jour sur la Francophonie ;

- poursuivre et accentuer l'échange et le partage de l'information par des dispositifs en ligne ouverts à l'ensemble de la communauté des internautes, en particulier les populations francophones du monde, en misant sur la numérisation de documents, la mise en place de répertoires, la tenue de banques d'information interactives et le développement avec d'autres producteurs ou diffuseurs d'information ;

- soutenir l'expression des singularités francophones par la création de contenus numériques ;

- appuyer les initiatives des partenaires francophones utilisant les technologies de l'information et de la communication avec une offre mutualisée d'hébergement, des

services favorisant le partage de l'information et des équipements en vue de leur mise en réseau ;

- préserver et rendre accessible la mémoire francophone (patrimoine documentaire archivistique), contribuer au renforcement des capacités documentaires nationales et donner résonance aux langues partenaires de la Francophonie sur supports numériques ;

- contribuer à renforcer l'identité et la présence francophone sur le réseau Internet mondial en assurant le transfert et la vulgarisation des technologies numériques documentaires et d'archivage vers les pays francophones les moins avancés.

Description succincte

Les activités portent sur :

- l'acquisition et la production en format numérique de documents en vue de leur mise à disposition sur Internet ;

- l'accès public à l'information et à la documentation francophone (Internet, banques de données, supports traditionnels) ;

- le renforcement de partenariats d'échanges d'information avec d'autres organisations ;

- l'hébergement de sites partenaires avec les services de diffusion (forums, courriels, listes de diffusion) ;

- la mise en réseau d'institutions documentaires et archivistiques francophones ;

- le transfert de compétences en matière de documentation et d'archivage sur supports basés sur les technologies de l'information et de la communication ;

- la numérisation du patrimoine archivistique francophone ;

- la mise en place d'un portail archivistique francophone pour la formation des archivistes.

6.1.4. Acquisition et transfert de compétences technologiques

Budget 2002 : 575 000 Euros

Contexte

Le renforcement du capital humain semble constituer aujourd'hui une étape nécessaire dans le processus du développement durable. L'ère du numérique remet en question les institutions traditionnelles d'acquisition de compétences. Sans une adaptation rapide et continue, les besoins de l'industrie des technologies de l'information et de la communication ne peuvent pas être satisfaits par les systèmes traditionnels de formation.

La situation est encore plus critique lorsqu'il s'agit des pays les moins avancés dont les dispositifs de formation souffrent d'un manque de moyens à la fois humains et matériels. De nombreuses structures de formation continuent d'approvisionner le

marché de l'emploi avec des ressources humaines inadaptées pour le déploiement et la maintenance des infrastructures de communication et la création de contenus multimédias. Ainsi, l'acquisition et le transfert de compétences technologiques ne sont pas suffisants pour assurer l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les pays les moins avancés.

Des ateliers de formations spécialisées doivent être mis en place rapidement pour former des formateurs aux plus récentes technologies de l'information et de la communication, notamment à l'usage de logiciels à codes sources libres.

Objectifs

Le projet vise à :

- renforcer les actions de formation à la gestion de réseaux de logiciels à codes sources libres, à l'administration de systèmes et à la création de contenus, en collaboration avec les associations locales, les experts et les organisations internationales compétentes ;
- contribuer au développement d'une masse critique d'experts nationaux nécessaire pour un développement durable des inforoutes dans les pays du Sud et de l'Est ;
- créer des dynamiques nationales d'appropriation technologique par la mutualisation des compétences ;
- minimiser les coûts d'accès aux inforoutes en assurant les transferts de technologies vers les pays du Sud et en encourageant l'utilisation des ressources gratuites disponibles sur l'Internet ;
- favoriser les transferts technologiques de manière à susciter la naissance d'une industrie dans le secteur des logiciels libres visant une meilleure intégration des pays les moins avancés dans l'économie numérique.

Description succincte

Les activités se déploient autour de :

- l'organisation d'ateliers régionaux de formation à la gestion de réseaux Linux et à la création de contenus Internet (formation présentielle) ;
- le développement de modules de formation à distance avec des animateurs locaux dans les laboratoires (enseignement à distance) ;
- la mise en place de forums et de listes de diffusion pour les échanges d'expérience, le transfert de compétences, le partage du savoir et la veille technologique ;
- la mise en réseau des communautés et le partage des ressources francophones.

6.2. Maîtrise des technologies éducatives et de la formation à distance

Références

- **projet de Plan d'action de Beyrouth (2001)** – Axe mobilisateur N° 1 – Section 3 : Industries culturelles, audiovisuel et technologie de l'information (C - Technologies de l'information) – Axe mobilisateur N° 3 – Section 3.1. : Éducation de base – Section 3.2. : Formation professionnelle et technique – Axe mobilisateur N° 4 – Section 4.1. : Approfondir la concertation – Section 4.4. : Les technologies de l'information ;
- **Plan d'action de Cotonou (2001)** – Section E : Développer les industries culturelles, les technologies de l'information et les médias audiovisuels – Concernant les technologies de l'information (paragraphe 4 à 11) ;
- **programme d'action en faveur des PMA (2001-2010)** – Engagement 1 : Encourager une action axée sur les populations – Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles (éducation et formation) – Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation (technologie) ;
- **cadre d'action de Dakar (2000)** – Stratégie 10 : Les technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;
- **Plan d'action de Montréal sur les inforoutes (1997)** – Axes prioritaires : 2 - Développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche.

Enjeux

Dans la période de bouleversements très rapides que connaît la société, l'institution éducative ne jouit plus du privilège d'exclusivité et n'est plus le lieu incontournable à partir duquel le savoir est transmis. La possibilité d'acquérir des connaissances ailleurs que dans des espaces traditionnellement prévus à cet effet s'amplifie : un nouvel environnement d'apprentissage se met en place et le défi à relever se traduit en termes de capacité technique à accéder au savoir, mais également en termes de capacité à s'en approprier culturellement la maîtrise. Si pour plusieurs pays du Sud et de l'Est de la Francophonie, l'enseignement et la formation à distance se révèlent être une voie incontournable en réponse à certains problèmes sociaux et économiques, le bilan s'avère néanmoins contrasté en raison d'un accès limité aux infrastructures de communication.

Par ailleurs, même si ces problèmes liés à l'accès étaient résolus, l'usage des technologies ne dispense pas d'élaborer des contenus d'enseignement structurés, planifiés, interprétés et validés. Le rôle de l'enseignant s'avère également plus important que jamais, mais il change profondément de nature : de professeur, il devient tuteur, accompagnateur ou médiateur pour créer les conditions d'un apprentissage réussi. La formation s'individualisant de plus en plus, il ne suffit pas à l'apprenant de consommer de la connaissance pour être meilleur, il doit pour cela inventer sa propre façon d'apprendre.

L'enseignement à distance compte de multiples acteurs de niveaux et de compétences fort divers. Au premier rang, l'enseignant, avant tout pédagogue, se voit confier ou prend en charge des activités qui n'ont pas forcément à voir avec sa propre formation. L'enseignant doit donc être formé à ces nouvelles formes de médiation pédagogique.

Stratégie

L'Agence conduit divers projets dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance. Au fil des années, elle s'est dotée de différents outils pour renforcer ce champ d'action afin de suivre les évolutions technologiques et d'accompagner les besoins exprimés par ses pays membres du Sud et d'Europe centrale et orientale.

Au sein de ce nouvel univers de formation, l'Agence doit :

- assurer une veille pour bien cerner les enjeux, identifier les potentialités, dégager une vision prospective, recenser ses propres atouts et ses faiblesses, susciter des partenariats, valoriser les initiatives exemplaires et participer activement aux débats internationaux sur l'enseignement et la formation à distance ;
- promouvoir l'appropriation et l'usage des technologies éducatives et de la formation à distance et valoriser les pratiques exemplaires utilisant des approches pédagogiques spécifiques ;
- accompagner la décision des États d'intégrer l'enseignement et la formation à distance dans leur politique nationale d'éducation ;
- donner résonance aux attentes de la communauté francophone et aussi agir comme une force de proposition pour le renforcement et l'appui au développement de l'enseignement et de la formation à distance au Sud et à l'Est, en appuyant le déploiement de dispositifs techniques et le travail collaboratif multilatéral de création et d'expérimentation de contenus utilisant les technologies éducatives ;
- fédérer les compétences francophones et assurer une présence concertée lors des principaux événements internationaux spécialisés dans l'usage des technologies éducatives et de la formation à distance ;
- contribuer à la formation de formateurs aux pratiques de l'enseignement et de la formation à distance ;
- viser la synergie avec les actions des organisations internationales, des opérateurs institutionnels francophones, des intervenants du milieu et des coopérations bilatérales (concertation et harmonisation).

6.2.1. Valorisation des technologies éducatives et de la formation à distance

Budget 2002 : 250 000 Euros

Contexte

Dans la société de l'information, il faut acquérir, maîtriser et actualiser sans cesse les compétences techniques nécessaires à sa vie professionnelle. Jusqu'à une période

récente, apprendre dépendait de la possibilité d'accéder à des lieux de savoir. Ces lieux constituaient des entités où le savoir était rassemblé, gardé, entretenu, étudié, interprété, hiérarchisé, diffusé et validé. Les mutations actuelles bouleversent les lieux du savoir et entraînent de multiples conséquences sur l'appropriation des connaissances.

Avec le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication, l'éducation et la formation tendent à devenir, de plus en plus, un marché mondial à conquérir. La connaissance se marchandise dans un environnement concurrentiel. Diverses stratégies sont à l'œuvre. De nouveaux acteurs apparaissent comme les entreprises de haute technologie. Des alliances se nouent. Des choix s'imposent. Dans ce monde en mutation, les technologies éducatives et la formation à distance occupent une place de plus en plus prépondérante.

Au sein de ce nouvel univers, l'Agence doit assurer une vigie pour bien cerner les enjeux, identifier les potentialités, dégager une vision prospective, recenser les atouts et les faiblesses de la communauté francophone, susciter des partenariats, valoriser les initiatives exemplaires et participer activement aux débats internationaux sur les technologies éducatives et la formation à distance.

En tant qu'instance fédératrice, l'Agence entend donner résonance aux attentes de la communauté francophone et aussi agir comme une force de proposition pour l'appui au développement et au renforcement de l'enseignement et de la formation à distance.

Objectifs

Les objectifs du projet sont :

- de sensibiliser la communauté francophone aux réalités, aux potentialités et aux enjeux des technologies éducatives et de la formation à distance dans le monde et en Francophonie, en exerçant une veille stratégique continue ;
- de promouvoir l'appropriation et l'usage des technologies éducatives et de la formation à distance dans les pays les moins avancés ;
- de valoriser les pratiques exemplaires utilisant des approches pédagogiques propres à la formation à distance ;
- d'assurer une présence francophone lors des principaux événements internationaux spécialisés dans l'usage des technologies de l'information et de la formation à distance ;
- de favoriser la mise en œuvre d'une véritable société francophone de la connaissance.

Description succincte

Les activités porteront sur :

- la publication sur Internet du bulletin numérique *Thot* et de documents présentant l'état des lieux, l'évolution du secteur, les enjeux, l'inventaire des centres et moyens d'enseignement de la communauté francophone, la mesure de la demande ;

- la participation active et concertée d'experts francophones aux débats internationaux sur les technologies éducatives et la formation à distance ;
- l'évaluation de plates-formes et de dispositifs techniques permettant la conception de contenus de formation, l'accès aux ressources pédagogiques, l'individualisation de l'apprentissage, et le télé-tutorat ;
- la valorisation des initiatives exemplaires utilisant des approches pédagogiques spécifiques.

6.2.2. Émergence de compétences nationales

Budget 2002 : 300 000 Euros

Contexte

Pour plusieurs pays du Sud et de l'Est de la Francophonie, l'enseignement et la formation à distance se révèlent être une voie incontournable en réponse à certains problèmes sociaux et économiques. Le bilan s'avère néanmoins contrasté en raison d'un accès limité aux infrastructures de communication.

Pour une action forte, visible et durable, l'Agence accompagnera la décision des États d'intégrer l'enseignement et la formation à distance dans leur politique nationale d'éducation.

Objectifs

Le projet vise à :

- favoriser l'expérimentation de pratiques pédagogiques innovantes intégrant les technologies éducatives ;
- appuyer les populations du Sud et de l'Est de la Francophonie dans leurs efforts d'appropriation et d'utilisation des technologies éducatives et de la formation à distance ;
- accompagner les efforts nationaux en soutenant le développement de compétences nationales ;
- contribuer à la formation de formateurs aux pratiques de l'enseignement et de la formation à distance ;
- appuyer le déploiement et le renforcement de dispositifs innovants en permettant aux populations concernées du Sud et de l'Est de se les approprier ;
- soutenir la recherche et les applications en ingénierie pédagogique et aux expérimentations dans un environnement multiculturel.

Description succincte

Les activités s'articuleront autour de :

- l'appui à l'élaboration de plans nationaux d'enseignement et de formation à distance ;

- la conception d'outils et l'organisation d'ateliers de formation à l'ingénierie pédagogique de l'enseignement à distance ;
- le développement d'une expertise francophone dans l'usage des technologies éducatives et de la formation à distance dans les pays les moins avancés ;
- la diversification des capacités d'intervention des établissements de formation ;
- la mise à niveau des équipements et des plates-formes d'enseignement à distance ;
- la labellisation des compétences ;
- l'expérimentation de modèles pédagogiques dans des contextes culturels diversifiés.

6.2.3. Mutualisation des initiatives francophones

Budget 2002 : 225 000 Euros

Contexte

L'enseignement à distance francophone existe. L'offre de cours médiatisés n'est pas à créer de toutes pièces. Certaines réussites francophones sont reconnues sur la scène internationale.

Travailler en réseau exige créativité et esprit collaboratif. La Francophonie doit tirer parti de ses compétences et des dynamiques existantes. Une approche volontariste permettrait de rapprocher les organismes et les milieux francophones concernés par l'enseignement et la formation à distance, de constituer un véritable carrefour d'échange et de partage de ressources pédagogiques et, enfin, de créer des contenus plurinationaux inédits correspondant aux besoins communs.

Concernant l'appui à la production et à l'expérimentation de contenus d'enseignement et de formation à distance, l'Agence apportera son soutien à des projets (formation initiale de niveaux primaire et secondaire, formation technique et professionnelle, formation continue des adultes) répondant aux principes de créativité, de multilatéralité et de large diffusion.

Pour évaluer les initiatives et développer des stratégies d'action concertées, l'Agence travaillera en étroite collaboration avec des experts plurinationaux et des institutions francophones œuvrant dans le champ de l'enseignement et de la formation à distance.

Objectifs

Les objectifs du projet sont de :

- soutenir la production et l'expérimentation de contenus novateurs intégrant et diffusant des technologies émergentes (multimédia, numérique, Internet, dispositif hybride), particulièrement au Sud et à l'Est de la Francophonie ;

- fédérer les compétences francophones et favoriser le travail collaboratif multilatéral des intervenants et opérateurs francophones ;
- favoriser les rencontres et les échanges entre experts francophones et opérateurs de la formation à distance (« culture du réseau ») ;
- mutualiser les initiatives et donner résonance aux offres de formations disponibles auprès des divers opérateurs francophones de formation à distance (mise en commun des ressources) ;
- viser la synergie avec les actions des organisations internationales, des opérateurs institutionnels francophones, des intervenants du milieu et des coopérations bilatérales (concertation et harmonisation).

Description succincte

Le projet sera mis en œuvre à travers :

- la production et l'expérimentation de contenus multilatéraux novateurs intégrant et diffusant des technologies actuelles et émergentes ;
- le travail collaboratif multilatéral des intervenants et opérateurs francophones ;
- le maillage des experts et la mise en commun des ressources pédagogiques.

6.3. Fonds francophone des inforoutes

Références

- **projet de Plan d'action de Beyrouth (2001)** – Axe mobilisateur N° 1 – Section 3 : Industries culturelles, audiovisuel et technologie de l'information (C - Technologies de l'information) – Axe mobilisateur N° 4 – Section 4.4. : Les technologies de l'information ;
- **Plan d'action de Cotonou (2001)** – Section E : Développer les industries culturelles, les technologies de l'information et les médias audiovisuels – Concernant les technologies de l'information (paragraphe 11) ;
- **programme d'action en faveur des PMA (2001-2010)** – Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles (éducation et formation) – Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation (technologie) ;
- **cadre d'action de Dakar (2000)** – Stratégie 10 : Les technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;
- **déclaration finale de Luxembourg (2000)** – Objectifs stratégiques : 2° Concernant le développement (l'éducation et la formation) ;
- **Plan d'action de Moncton (1999)** – Partie II : Jeunesse (technologies de l'information) ;

- **Plan d'action de Montréal sur les inforoutes (1997)** – Axes prioritaires : renforcer l'aire de création et de circulation des contenus.

Enjeux

Le Rapport mondial sur le développement humain (Pnud - 2001) rappelle que « plus de 79 % des usagers d'Internet vivent dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à revenu élevé, zone qui abrite 14 % de la population mondiale ». Les contenus en français représentent de 3 à 4 % des contenus disponibles sur la toile. Malgré le faible degré de fiabilité des données disponibles sur les utilisations d'Internet, il est manifeste que les populations des pays francophones les moins avancés sont aujourd'hui inscrites dans une dynamique d'exclusion.

Tous les acteurs de la Francophonie ont une responsabilité à assumer pour favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication, particulièrement dans les pays les moins développés. Diverses actions doivent être mises en œuvre sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour assurer une présence francophone sur la toile.

Sur le plan multilatéral, lors de la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes (Montréal, 1997), la Francophonie s'est dotée d'un instrument, le Fonds francophone des inforoutes, destiné à favoriser l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication par la création de contenus.

Stratégie

Venant en complément des actions spécifiques développées par chacun des opérateurs de la Francophonie, le Fonds francophone des inforoutes est un dispositif multilatéral francophone pouvant accueillir, examiner, sélectionner et financer des initiatives plurinationales de création de contenus proposées par des acteurs de terrain pour répondre aux besoins particuliers des pays membres, notamment les moins avancés.

Le Fonds fonctionne par appels à propositions. Depuis sa création en 1998, deux appels à propositions ont été lancés chaque année. Les projets reçus font l'objet d'une sélection selon une procédure et des critères déterminés par le Comité francophone des inforoutes. Un volet Jeunes a été ajouté au Fonds à l'occasion du VIII^e Sommet de la Francophonie (Moncton, septembre 1999).

Au cours du biennium 2002-2003, le Fonds francophone des inforoutes reflétera les orientations adoptées par la Conférence ministérielle de Cotonou sur la culture en favorisant la création de contenus et les projets multilatéraux qui s'appuient sur une véritable dynamique d'échange et de partage entre partenaires francophones, et en accordant une priorité à la promotion de la diversité culturelle. En fonction des financements qu'il pourra mobiliser, le comité francophone des inforoutes pourrait aussi lancer des appels à propositions thématiques et élargir le type de projets admissibles.

6.3.1. Fonds francophone des inforoutes

Budget 2002 : 5 250 000 Euros

Contexte

Il n'y avait pas au sein de la Francophonie un dispositif de sélection et de financement des initiatives des acteurs de terrain permettant de répondre à leurs besoins en matière d'appropriation et d'usage des technologies de l'information et de la communication. La création du Fonds francophone des inforoutes, décidée lors de la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes (Montréal, mai 1997), a permis de corriger cette situation.

Conçu comme un outil d'intervention commun à l'ensemble des opérateurs de la Francophonie, le Fonds continuera à être géré par son comité de gestion, selon les modalités antérieures.

Objectifs

Le Fonds francophone des inforoutes vise à appuyer les initiatives, proposées par les acteurs de terrain, de création de contenus en matière d'appropriation et d'usage des technologies de l'information et de la communication, adaptés aux besoins et à l'environnement des pays membres du Sud et de l'Est.

Description succincte

Il s'agit de participer, par le biais d'une subvention, au financement de projets reçus à la suite d'appels à propositions, qui respectent le mieux les priorités dictées par le comité francophone des inforoutes concernant la portée de l'initiative, sa durée, le partenariat plurinational, le type de dépenses admissibles, la pérennité ou le financement.

Deux appels à propositions sont normalement organisés chaque année en fonction notamment de la disponibilité des financements.